

CFVU mardi 13 février 2024
Compte rendu rédigé par les élu·e·s PULS
Pour une Université Libre et Solidaire

L'ordre du jour :

- I. Informations de la Présidente et des Vice-président·es
- II. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 janvier 2024
- III. Avis sur les modifications de la maquette et du règlement de contrôle des connaissances du master 2 mention « droit de l'entreprise », parcours « droit et fiscalité de l'entreprise » et habilitation en formation en apprentissage (**reporté à une prochaine CFVU**)
- IV. Information sur les rapports d'évaluation HCÉRES - premier et second cycles
- V. Information sur le nouveau règlement des études
- VI. Approbation sur les projets au titre de l'appel à dépense formations, vague 1 - 2024
- VII. Avis sur le relevé de propositions de la commission de « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » du 2 février 2024
- VIII. Avis sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets » du 5 février 2024
- IX. Avis sur le relevé de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité » du 12 février 2024
- X. Avis sur le relevé de la commission « annulation et exonération des droits d'inscription » du 26 janvier 2024
- XI. Questions diverses.

La séance débute à 9h35. A la tribune la Vice-présidente CFVU Raphaëlle Laignoux et le Vice-président CFVU Jérôme Glachant.

I- Informations de la Présidente et des Vice-président·es

Raphaëlle Laignoux, VPCFVU, excuse la présidente, qui ne peut être présente.

Elle fait le point sur le premier schéma directeur pluriannuel de vie étudiante, en cours d'élaboration. Le travail de réflexion a commencé en septembre 2023, ce sera voté au CA en juin 2024. Un questionnaire très long va être envoyé fin février – début mars pour aborder tous les aspects de la vie étudiante (pratiques culturelles, sportives, etc.) et les besoins des étudiant·es. Ce schéma répondra aux attentes des étudiant·es et la présidence attache beaucoup d'importance à ce questionnaire. R. Laignoux remercie l'ORIVE¹ et Elodie Mette, sa responsable, qui ont beaucoup travaillé sur cette enquête.

Jérôme Glachant, VPCFVU, indique que le ministère a mis en place « Inserup » qui appaie les bases SIES (données sur les étudiant·es collectées et traitées par le SIES, service statistique du Ministère) et les bases d'emplois salariés de nationalité française pour calculer des taux d'insertion. Les données sont disponibles depuis le 24 Janvier et ont été mises en ligne sur le portail Mon Master.

Cela nous permettra la comparaison avec les données d'insertion issues des enquêtes ORIVE. Les données Inserup sont fiables mais posent des questions : elles ne portent pas sur un taux

¹ <https://data.panthéonsorbonne.fr/data>

d'insertion professionnelle mais sur un taux d'emploi salarié en France (pas de prise en compte des professions libérales ou des diplômés travaillant à l'étranger).

Une élue PULS indique que l'affichage sur Mon Master, sans explication des données utilisées et du mode de calcul, pose problème.

Le VPCFVU pense que c'est important d'avoir une donnée fiable à l'échelle nationale. A partir des enquêtes ORIVE, on voit que l'insertion de nos diplômés n'est pas si rapide. Dans certaines formations en SHS, le taux d'emploi est assez faible.

La VPCFVU demande s'il y a des questions diverses.

Une élue PULS regrette qu'une fois de plus, les documents aient été communiqués tard, ce qui nous empêche de faire notre travail d'élus correctement. Cela concerne en particulier les règlements de contrôle des connaissances, qui ont été mis en ligne vendredi et les rapports HCERES² qui n'étaient pas en ligne hier lundi matin.

Le VPCFVU rappelle que le calendrier de la CFVU est fixé très en amont. Si ce calendrier n'était pas fixé à l'avance, il n'aurait pas maintenu cette CFVU.

La VPCFVU souligne que pour les RCC³, l'objectif était de prendre le temps de les modifier pour tenir compte des remarques des membres du CP⁴ CFVU mais cela n'a pas été fait faute de temps.

Le VPCFVU indique que concernant les rapports HCERES, les rapports définitifs sont parvenus hier mais les rapports provisoires ont été envoyés dès janvier aux directions de composantes, qui les ont probablement diffusés largement.

Le travail de préparation de la CFVU est très lourd. Il y a un décalage entre la transparence voulue et les possibilités. Il souhaite un débat de fond mais il n'a pas le temps. Depuis quelques mois, il trie beaucoup dans ce qu'il fait.

Une élue PULS demande que le point sur les RCC soit abordé suffisamment tôt dans la matinée pour qu'on ait le temps de discuter plutôt que de le placer en point 5.

II- Approbation du PV CFVU du mardi 16 janvier 2024

Une élue Fédé indique qu'il y a une erreur orthographique à son prénom.

Vote : Adopté à l'unanimité

III- Avis sur une modification de maquette et RCC

Reporté à une prochaine CFVU.

² <https://www.hceres.fr/fr/les-rapports-et-syntheses>

³ Règlement du contrôle des connaissances

⁴ Comité permanent composé de membres de la CFVU qui examine certains dossiers en amont de la CFVU

IV- Information sur les rapports HCERES 1^{er} et 2^d cycles

Le VPCFVU rappelle le calendrier. Le 18 Mars nous devons rendre à l'HCERES l'ensemble des fiches projets déclinées par mention : environ 70 Masters, 14 licences. Il s'agit de la description de notre offre en termes de diplômes.

Des recommandations ont été faites par l'HCERES : la fiche projet doit présenter des remédiations aux points faibles et points d'attention qui apparaissent dans les rapports d'évaluation.

Ce ne sont pas des documents à prendre à la légère. Ils seront accompagnés d'un document de 10 pages présentant l'offre de formation pour les prochaines années. **Le VPCFVU** y attache beaucoup d'importance car quand il a voulu évaluer l'offre de formation en prenant son poste, il a eu du mal à voir la stratégie de l'établissement.

Aujourd'hui, il y a des axes clairs : internationalisation, diversification pédagogique, pluridisciplinarité. Mais comme cela a souvent été pointé dans les rapports successifs, on peine à voir une stratégie de formation de l'établissement du fait d'un fonctionnement facultaire. Il s'agit donc de voir ce qu'on peut mettre en commun au niveau de l'établissement avec des dimensions stratégiques portées et discutées dans les instances.

Ces documents seront votés et discutés en CAC⁵ plénier le 12 Mars, pour bien signifier que nos formations sont adossées à la recherche (ce qui est reconnu dans les rapports).

Les fiches projets doivent remonter le 26 Février alors que les rapports HCERES ont été reçus le 13 Janvier.

Les rapports d'auto-évaluation vont être diffusés sur le site de l'HCERES une fois corrigés d'erreurs factuelles.

Dans ces documents, il y a à la fois un rapport de cycle et des rapports sur chacune des formations : 65 mentions de Masters et 14 licences. Ces rapports contiennent une description de la situation et en fin de rapport sont indiqués des points forts, des points faibles et des points d'attention.

Il y a beaucoup de points forts. Mais il y a aussi des points faibles de différentes natures :

- Susceptibles de remettre en cause l'accréditation de l'établissement pour délivrer tel ou tel diplôme (10 critères d'accréditation définis au niveau national) ;
- Relevant de critères de qualité comme l'internationalisation.

Certains points d'attention sont transversaux. Il va falloir être particulièrement vigilant car l'HCERES va examiner les projets et fera un retour dans les 2 ou 3 mois. Ensuite il y aura un dialogue qui débouchera sur un projet d'offre de formation transmis au Ministère pour accréditation.

Le VPCFVU considère que les évaluations sont bonnes voire très bonnes. Ce qui est souligné : la densité, la qualité, l'attractivité, l'adossement recherche même au niveau licence, la professionnalisation. Il se félicite de cela car sur le cœur de notre métier, il y a un satisfecit.

Ce qui a été souligné aussi, c'est la qualité du processus et de la façon dont les équipes se sont mobilisées, en particulier en Licence. Quelques réserves ont été émises sur le 2^{ème} cycle dans

⁵ Conseil académique (composé des membres de la CFVU et de la CR / Commission Recherche)

certaines formations, avec des erreurs factuelles qui n'ont pas permis à l'HCERES de formuler un avis.

Si on compare avec les évaluations d'autres établissements, on ne peut que souligner la bonne qualité des formations de Paris 1.

Mais il y a des choses qui fonctionnent moins bien. On constate ainsi beaucoup de réserves transversales sur le pilotage des formations. C'est une question cruciale qui concerne l'articulation entre les composantes et le pilotage central. Cela questionne la façon dont on porte une stratégie d'innovation et comment on coordonne les initiatives pour faire qu'elles soient cohérentes avec une politique co-construite avec les composantes.

Le 1^{er} cycle est constitué de 14 mentions, dans un univers dont le pilotage se fait davantage par le haut. Au niveau Master, les formations sont tirées vers la recherche et la professionnalisation et les initiatives locales sont plus marquantes.

On relève des faiblesses dans le pilotage des formations : des faiblesses dans l'amélioration continue des formations avec des problèmes réglementaires. Cela concerne principalement le fonctionnement des conseils de perfectionnement, qui n'est pas toujours conforme, et l'évaluation des formations par les étudiant·es, qui n'est pas à la hauteur des attentes. Le modèle est sans doute très centralisé : ce sont deux points sur lesquels il faut qu'on progresse, qui concernent la CFVU et sur lesquels on a peu travaillé. Il faudra voir cela à la rentrée et travailler sur les conseils de perfectionnement et l'évaluation des formations (en faire davantage et que ce soit continu). Il y a des réticences mais il faut respecter la réglementation.

Un autre point faible est le suivi des diplômé·es. Cela nécessite une réponse de l'établissement et du cadrage.

Les points d'attention par cycle :

→ Licence : cela concerne essentiellement les licences professionnelles : pas assez intégrées, un taux de continuation d'études trop élevé, pas assez adossées à la recherche. 7 licences devaient être modifiées : une à l'IAE⁶ qui sera fermée, 2 qui seront intégrées à la licence de gestion (parcours). On souffre de l'absence d'IUT : ça devient une politique de « petite niche ». A voir : licences de l'IREST⁷, celle de géo, CPES⁸.

→ Master : points cruciaux : l'adossement recherche insuffisant de certains Masters, l'offre trop parcellisée de certaines mentions (arts plastiques et esthétique, droit public avec 18 parcours). Sur ces points, on a des réponses à apporter. D'autres points résultent d'une incompréhension des experts : deux Masters d'économie sont par exemple pointés mais il est facile d'y répondre.

Une élue PULS constate que les experts HCERES ont fait un travail considérable et apparemment sérieux. Il reste que les points d'attention relèvent d'un cadrage normatif rigide avec des injonctions contradictoires : on nous demande par exemple de poursuivre l'adossement recherche mais de développer en même temps l'apprentissage, ce qui ne semble pas faisable facilement. L'approche par compétences est désormais imposée.

Le VPCFVU : notre travail c'est de répondre à ces différentes exigences. Ce que nous demande l'HCERES c'est de définir une ligne. Si on a une formation qui insère ses étudiant·es tout en étant adossée à la recherche, on peut continuer. Mais l'apprentissage n'est pas incompatible avec une formation par la recherche.

⁶ Institut administration des entreprises

⁷ Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme

⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-cycle-pluridisciplinaire-d-etudes-superieures-84197>

L'élue PULS rappelle que le problème de l'apprentissage, c'est qu'il prend sur les moyens des autres formations.

Le VPCFVU répond que la plupart des formations en apprentissage sont des formations initiales transformées et pas des créations. Certes, cela demande plus d'encadrement mais il n'y a pas de politique de création *ex nihilo*.

Sur les moyens, il y a aussi la question de l'équilibre entre Licences et Masters : il demande aux composantes de faire des choix. Cela renvoie à la question du fonctionnement facultaire. Certaines composantes consacrent des moyens supplémentaires au niveau L3 et d'autres font le contraire.

L'élue PULS demande si la répartition des moyens entre les cycles sera présentée en CFVU car c'est en effet un aspect essentiel.

Le VPCFVU : c'est un 2^{ème} aspect du travail mais on n'aura pas toutes les maquettes d'ici au 18 Mars. Le vote des maquettes aura lieu en mai et juin : ce sera un travail énorme avec plus de 600 maquettes. Cela interroge la question du pilotage des moyens, qui est très contraint car dépend des enseignants-chercheurs.

Un élu CGT : sur les risques de fermeture de diplômes par le Ministère, est-ce que cela se produit parfois ?

Le VPCFVU : c'est très rare. Il va y avoir un dialogue et certains points d'attention seront levés. Si ça n'aboutit pas, ce sera au ministère de trancher. Notre prochain rendez-vous sera le 12 Mars en CAC plénier. Ensuite, les maquettes seront examinées lors de 2 séances en CFVU.

Une élue Fédé : pourquoi les maquettes remontées en mars sont-elles examinées en mai ?

Le VPCFVU : il y aura un travail énorme à effectuer sur les maquettes, accompagnées des RCC pour être modélisées afin que les formations puissent ouvrir à la rentrée 2025.

V- Information sur le nouveau règlement des études

Le VPCFVU rappelle qu'on veut élaborer un RCC type qui va ensuite être appliqué dans les composantes qui pourront faire des ajouts à ce RCC type. C'est la CFVU qui est décisionnelle.

La CFVU peut se contenter de laisser les composantes remonter les RCC et leur laisser l'autonomie complète. Elle peut considérer que ce n'est pas son travail ou bien encore elle peut ne pas arriver à se mettre d'accord sur un cadrage.

Le cadrage proposé pose des éléments communs et laisse certaines libertés : c'est le principe de subsidiarité, selon lequel les décisions sont prises au meilleur niveau possible.

Le VPCFVU ne se considère pas comme un « centralisateur complet » mais il faut définir des éléments communs.

Il y a une distinction entre la licence où le cadrage est plus important, et le Master où les problèmes sont plus spécifiques et où les équipes ont besoin de plus d'autonomie.

Il faut des éléments communs et des éléments où les composantes devront se prononcer. Il y a des éléments sur l'organisation des examens, sur les stages. Les questions se posent surtout au niveau Licence.

Il est prêt à nous écouter et peut faire une liste des points de débat : il y a des éléments considérés par les étudiants comme des droits acquis mais des éléments qui méritent d'être revus.

Lors du CP CFVU, des éléments de discussion ont été développés mais n'ont pas encore été pris en compte.

Un élu UNEF remercie le travail fait car le RCC est plus précis que le précédent même s'il manque des titres sur la forme.

→ Sur le préambule, il trouve certaines phrases assez vagues : il faut préciser que les RCC doivent être conformes.

→ Sur les modalités de progression : c'est la fin de l'Ajac⁹ car il faut au moins 45 crédits sur 60 (au lieu de 30 aujourd'hui). De plus, le suivi des enseignements au niveau supérieur est conditionné à l'accord des équipes pédagogiques ce qui semble un peu compliqué pour les enseignant·es : il n'y a pas de critère et la décision est laissée au libre arbitre des enseignant·es.

→ Sur l'assiduité : passage d'une absence motivée à une absence justifiée. Les étudiant·es sont des usagers du service public et ne sont pas des salariés. Le règlement devient plus sévère. La justification doit intervenir dans les 2 jours, encore plus sévère que pour les agents du service public.

→ Sur le régime spécial d'étude : c'est très restrictif car ne concerne que les sportifs/tives de haut niveau et les maladies.

→ Sur le stage volontaire : actuellement, c'est le directeur/la directrice des licences qui accepte les stages seulement dans les périodes hors cours. Dans le projet, ce serait l'équipe pédagogique, ce qui laisse la place à l'arbitraire.

Le VP CFVU : c'est un sujet sur lequel on avait beaucoup travaillé dans le cadre de la charte des stages : quelle période et quel degré de liberté aux composantes ?

L'élu Unef poursuit.

→ Sur la fraude : il est fait mention d'une transmission du dossier à la DAJI¹⁰ pour passage en commission disciplinaire : c'est illégal car seule la présidente peut saisir la commission disciplinaire.

→ Sur la suspicion de fraude : la limiter aux examens terminaux.

Une élue Sap1 remercie également mais regrette que les points discutés en CP CFVU n'aient pas encore été pris en compte.

Il faudrait une cohérence entre les modes d'évaluation au sein d'une UE.

→ Il y a des incohérences dans l'application des règles de compensation. De manière générale, le maintien de la compensation est indispensable.

→ Sur la question de la seconde chance : qu'est-ce que ça signifie ? Cette question est trop sérieuse pour être laissée à l'appréciation des chargés de TD. Ce point manque de clarté.

→ Sur l'organisation des évaluations : prévenir une semaine à l'avance pour les évaluations de TD est trop court.

⁹ Ajourné autorisé à composer : permet à un étudiant qui n'a validé qu'un semestre de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il devra valider les deux semestres de l'année N+1 et celui qu'il lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L2 et dans la majorité des L3 mais n'existe pas pour les M1 ni les M2.

¹⁰ Direction des affaires juridiques et institutionnelles

→ Dans le cas de l'évaluation continue partielle, on passe à 2 notes en contrôle continu, contre 3 aujourd'hui. Ce n'est pas acceptable.

→ Sur l'assiduité, l'élue Sap1 rejoint l'élue UNEF : les justifications sont trop limitatives.

Une élue Fédé rejoint les autres élu·es sur l'assiduité et va même plus loin : on a le sentiment de revenir au lycée et ce contrôle est infantilisant. Elle cite l'exemple d'un rhume ou d'un problème de transport : comment donner un justificatif ?

Elle déplore l'absence de précision sur les jurys, qui sont décrits en termes très vagues. Ce fonctionnement est très opaque alors même que les jurys ont le dernier mot sur les diplômes.

Il faudrait ajouter un point sur la transparence des notes en CC¹¹ et CT¹² : aujourd'hui, il faut se battre pour avoir des notes.

Le VP CFVU : c'est difficile car le règlement doit être opposable. Il est sensible à cette question (les enseignant·es doivent rendre leurs notes) mais cela pose la question du degré de précision du règlement.

L'élue Fédé rejoint ce qui a été dit sur les stages volontaires : ce n'est pas normal que la décision repose sur la décision d'une seule personne, pour des raisons politiques (par exemple emploi déguisé).

Le VP CFVU rappelle qu'il y a des règles. Il souhaiterait ajouter un règlement des stages, qui avait déjà été discuté.

Une autre élue Fédé demande aussi des précisions sur la seconde chance et la seconde session pour qu'il y ait un cadre.

Une élue PULS évoque à son tour différents points.

→ Pourquoi un semestre peut-il représenter entre 26 et 34 ECTS ? Cela risque de poser des problèmes de conversion pour les étudiant·es en échange sur la base de semestres à 30 ECTS.

→ Sur les modalités de l'évaluation continue intégrale, elle rejoint les élu·es étudiant·es sur le manque de clarté des modalités de la session de seconde chance. Il est par ailleurs indiqué qu'il faut des évaluations « en nombre suffisant », ce qui est très vague. Les déclarations d'intention sur la nécessité d'accompagner les étudiant·es sont louables mais on ne voit pas bien comment cela va se traduire dans les faits. Là encore, cela ne peut pas être laissé à l'appréciation de chaque chargé·e de TD.

→ Le fait que des exceptions au régime de compensation soient possibles (si les maquettes le prévoient) pose problème.

→ Sur la nécessité pour les étudiants de faire traduire leurs diplômes, ne pourrait-on pas se doter d'un service de traduction interne, alors que Paris 1 souhaite devenir une grande université internationale ?

Bertrand Wignolle, directeur de l'UFR02 EES¹³, indique que le problème du mode d'évaluation unique à l'UE n'est pas pratique. Il faut garder une diversité des modes d'évaluation à l'intérieur des UE. Il demande s'il n'y a pas de régime d'examen terminal pour les étudiant·es salarié·es.

¹¹ Contrôle continu

¹² Contrôle terminal

¹³ Ecole d'économie de la Sorbonne

Le VP CFVU : c'est le régime RSE¹⁴ qui s'applique à l'ensemble des enseignements. Peut-on envisager plus de souplesse ?

Une élue PULS indique que c'est parfois possible d'appliquer ce régime pour une seule matière en licence de géographie.

La VP CFVU précise que c'est difficile en L1 et L2 car la gestion est centralisée en SHS. Cela concerne potentiellement la L3.

B. Wignolle demande de préciser les modalités de la seconde chance.

Pour l'ECI (évaluation continue intégrale), est-il possible de prévoir une session de seconde chance en même temps que le rattrapage et pas pendant la période de cours ?

La notion de seconde chance n'est pas claire. Comment est calculée la note de seconde session ?

Il explique le fonctionnement du calcul de la note de CC à l'UFR02 avec une harmonisation des notes de contrôle continu en tenant compte de la note à l'examen terminal.

Un élu Sap'1 intervient sur le règlement du Master.

Il y a un problème sur les délais pour prévenir les étudiant·es d'une date d'évaluation.

Des précisions sont nécessaires sur la seconde chance.

Une élue PULS indique que sur le Master, une partie des points sont similaires au cas de la licence : nombre d'ECTS, manque de précisions sur la seconde chance, compensation non garantie.

De plus, le fait qu'une UE fonctionne sur 2 semestres non compensables pose problème. Il y a également une contradiction sur les coefficients de l'examen terminal entre la page 6 (le coefficient de l'examen terminal peut être supérieur à 50%) et la page 7 (le contrôle continu représente 50% de la note finale).

Le principe d'orientation active entre M1 et M2 n'est pas clair. Il faudrait noter d'emblée qu'un·e étudiant·e qui a obtenu son M1 est admis de droit dans le M2 de la même mention de l'établissement.

Laure Christophe, directrice DEVE¹⁵, explique le principe d'orientation active.

Le VP CFVU rappelle que Paris 1 a un contentieux en cours à propos d'une admission en M2. Le juge administratif demande des capacités d'accueil, des attendus et des critères pour l'accès à chaque parcours de M2, ce qui semble impossible.

Il faudrait éclaircir le RCC de ce point de vue.

Pour les ECTS, il explique que la variabilité permet à l'EDS de prévoir un semestre plus léger en fin de L3.

Le VP CFVU conclut les échanges en précisant que la rédaction des règlements va progresser d'ici le 5 mars sans qu'il sache si on pourra voter.

Il faut trancher sur la question des modes de contrôle à l'échelle des UE. Il remercie pour les remarques.

¹⁴ <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/regime-special-d-etudes-rse-1081>

¹⁵ Direction études et vie étudiante

VI- Appel à dépenses

La VP CFVU rappelle le fonctionnement de l'appel à dépenses pour un montant cette année de 118 000 euros en 2 vagues : un mail fin décembre et un rendu fin janvier + un autre appel dans le courant du printemps.

L'appel a été un gros succès avec 44 demandes pour 238 000 euros (l'année dernière : 29 demandes pour 96 000 euros).

Sur la base des critères définis, 31 projets ont été retenus pour 85 000 euros.

On constate beaucoup de demandes pour des voyages d'étude ce qui a amené à fixer une règle de cofinancement. Le financement accordé exclut les frais de nourriture.

Le 2^{ème} type de projets concerne des ateliers à visée professionnalisante : le critère est alors celui de l'intérêt pédagogique ainsi qu'une rémunération des intervenant·es cohérente.

Le 3^{ème} type de projets concerne le matériel : il faut un cofinancement et un argumentaire précis.

Il est proposé de retenir 70% des projets : 12 voyages, 14 ateliers, 5 demandes de matériel.

Des UFR ont beaucoup de demandes : 11 à l'IREST

Il ne restera que 32 000 euros à la 2^{ème} vague.

Vote : adopté

1 refus de prendre part au vote

1 abstention / 24 pour

VII à X - Relevés de vie étudiante (CVEC, FSDIE...)

La VP CFVU présente le relevé de propositions de la CVEC¹⁶. Elle constate qu'il y a de gros projets. Elle mentionne des voyages sportifs, humanitaires, un projet du DU PEPS¹⁷.

Des aménagements sont prévus à la bibliothèque : installation d'une cabine acoustique.

Le concours d'éloquence fera l'objet d'un cofinancement sur 3 ans.

La CVEC a également permis d'accorder des subventions de fonctionnement à 13 associations.

La VP CFVU présente ensuite les propositions concernant le FSDIE¹⁸ aide à projets : il s'agit de 25 projets pour 40 000 euros sur une trentaine de projets soumis.

Elle donne l'exemple de la maraude organisée par une couverture pour l'hiver, un projet de Cop1 de diversification de ses activités (patinoire)

Elle présente le résultat de la commission des exonérations des droits d'inscription (21 exonérations accordées) puis de la commission des aides sociales (41 aides accordées).

Vote : adopté à l'unanimité (sur toutes les propositions)

¹⁶ Contribution de vie étudiante et de campus : <https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/contribution-vie-etudiante-et-campus-cvec>

¹⁷ <https://langues.pantheonsorbonne.fr/actualite/diplomes-universitaires-passerelle-etudiants-en-exil-sorbonne-alliance-et-peps>

¹⁸ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes : <https://www.pantheonsorbonne.fr/aides>

XI- Questions diverses : RAS

CR rédigé par les élèves PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

